



SAINT-ANDRÉ
LEZ-LILLE *Ville durable*

**À la découverte
de la Mairie de
Saint-André-lez-Lille**

Le livret du petit citoyen



SOMMAIRE

Comment fonctionne une commune ?	p. 6
Le Maire	p. 6
Le Conseil Municipal	p. 7
Les services municipaux	p. 7
Les services municipaux	p. 8
Les services pour les citoyens	p. 8
Les services pour les enfants et les familles	p. 8
Les services culturels, sportifs et associatifs	p. 10
Les services environnement et développement de la Ville	p. 12
Les services sociaux et solidaires	p. 15
La Police Municipale	p. 16
Les services internes de la Mairie	p. 17
Fiche d'identité de Saint-André	p.18
Les symboles républicains	p.19



Bonjour,
Je m'appelle Lucie et comme toi je suis andrésienne.
Aujourd'hui tu découvres la Mairie ! Pour compléter la
visite, nous allons t'expliquer ce qu'est une commune, à
quoi elle sert et comment elle fonctionne.



Bonjour,
Je suis Lucas. Comme toi je suis un enfant et pourtant
je suis aussi un citoyen. C'est pour cela qu'il est
important, de comprendre comment et pourquoi sont
prises les décisions concernant ta commune. Alors
prêt(e) pour un voyage au cœur de la collectivité ?

La France a **une organisation bien structurée, comme un puzzle** et **Saint-André est une pièce de ce puzzle.**

Notre pays possède de nombreuses collectivités.

Il est **divisé en plusieurs territoires : régions, départements, communes** (comme Saint-André), mais **aussi des intercommunalités** (comme la Métropole Européenne de Lille).

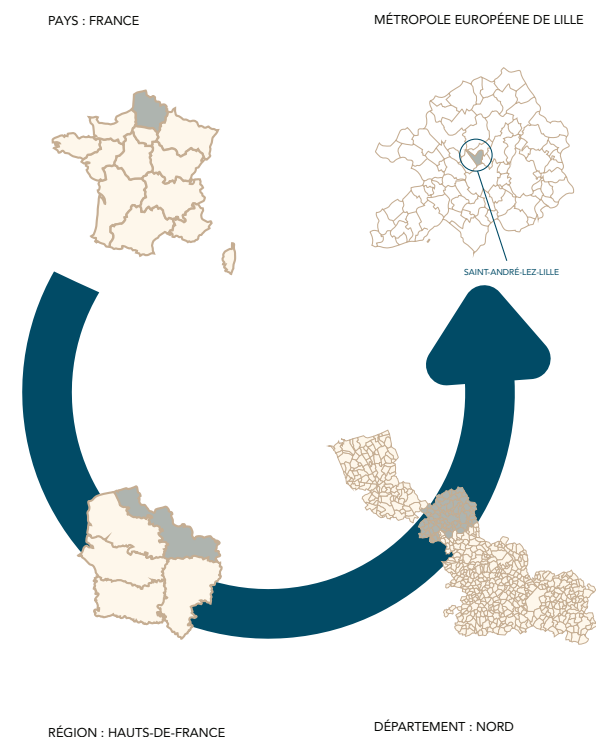
Chaque territoire a des responsabilités et peut prendre des décisions importantes pour ses habitants.

Grâce à cette organisation, **de nombreuses décisions sont prises par la Commune** plutôt que par l'État.

Cela permet aux Villes, aux Régions et aux Départements de **mieux répondre aux besoins des habitants.**

Le **Maire et le Conseil Municipal** sont donc en charge des **décisions locales, ainsi que de la gestion quotidienne de la Ville.**

Ce principe rend la démocratie plus proche des citoyens.



Saint-André fait partie de **la Métropole Européenne de Lille (MEL)**, qui **regroupe 95 communes**. Ces dernières lui ont délégué certaines compétences comme **les transports en commun, l'assainissement, la gestion des déchets, ou encore le développement économique.**

Au sein du **Conseil Métropolitain**, **Saint-André travaille avec les autres communes de la Métropole**. Elles prennent ensemble, des décisions et **proposent des solutions qui concernent tout le territoire.**

Comment fonctionne une commune ?

La Mairie est le cœur du fonctionnement d'une Ville. Elle garantit la bonne gouvernance locale et le bien-être des citoyens.

C'est l'endroit où les décisions sont prises, dans le cadre de la Loi par le Maire et le Conseil Municipal. Ils s'occupent de tous les sujets importants pour la population locale, en fonction des besoins spécifiques des habitants et des possibilités offertes par le territoire.

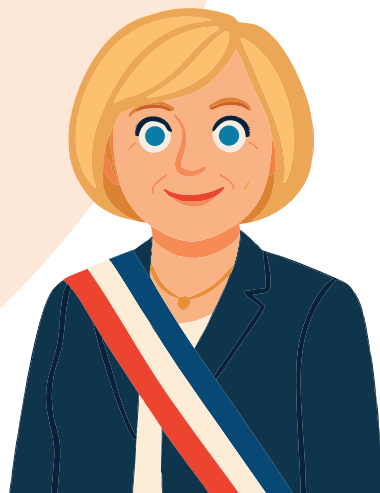


Le Maire : un chef d'équipe !

Le Maire est élu par le Conseil Municipal et son travail est de diriger la Mairie.

Il est responsable de la gestion de la Ville, de la sécurité et veille à ce que tout fonctionne bien pour les citoyens.

Il représente la Ville à l'extérieur, parle avec d'autres Communes, avec l'État et prend des décisions importantes pour améliorer le quotidien des habitants.



Le Conseil Municipal : une équipe pour aider le Maire

Le Conseil Municipal est élu pour 6 ans, lors des élections municipales.

Une fois élus, les Conseillers Municipaux élisent le Maire.

Le Maire choisit alors une équipe d'Adjoints et de Conseillers délégués pour l'accompagner dans ses tâches.

Les Conseillers Municipaux se réunissent régulièrement pour discuter de différents sujets et votent les décisions pour les projets qui améliorent la ville (éducation, sécurité, transports, culture, etc.).



Les services municipaux : au service des compétences de la Ville

Sous l'autorité du Maire, les services municipaux sont là pour répondre aux besoins quotidiens des habitants et améliorer leur qualité de vie.

Ils s'occupent de nombreux aspects de la vie quotidienne des Andrésiens.

En effet, les agents municipaux gèrent les cantines, entretiennent les lieux publics, veillent à la propreté des rues et à la sécurité ou organisent des activités culturelles et sportives pour tous.


Pour résumer, les services municipaux sont là pour s'assurer que la Ville fonctionne bien, tout en rendant la vie plus agréable et pratique pour ses habitants.



Les services municipaux

Les services pour les citoyens

Accueil & Guichet Unique



C'est le premier endroit où les habitants se rendent lorsqu'ils ont une question.

Un agent les y accueille, les renseigne et les oriente.
Il peut aussi donner des documents ou réceptionner un dossier.

L'État-civil

C'est ici que sont traitées les demandes :

- d'acte de naissance
- de mariage, PACS
- de carte d'identité, passeport...
- d'inscription sur les listes électorales
- de recensement citoyen (obligatoire à 16 ans)



Il s'occupe aussi d'organiser toutes les élections (municipales, régionales, présidentielles, européennes... et les référendums)

Les services pour les enfants et les familles

La Petite Enfance (jusque 3 ans)

La Ville est chargée d'organiser le Service Public de la Petite Enfance : les crèches et l'accueil quotidien des bébés. Elle gère également les garderies, l'accueil du mercredi ou des vacances. Saint-André a délégué cette mission à l'association CAP.



L'Enfance (3-11 ans)

L'État choisit les programmes et les enseignants, mais pour les écoles publiques, c'est la Mairie qui :

- construit et entretient les bâtiments
- fournit du matériel (livres, ordinateurs, tableaux...)
- met à disposition des agents au service des élèves (ATSEM)
- organise les études surveillées et les accueils périscolaires.



La Jeunesse (à partir de l'entrée au collège)

Le Conseil des Jeunes (11-17 ans)

Ce groupe d'adolescents propose des projets solidaires, intergénérationnels, culturels, internationaux ou sportifs dans l'objectif d'améliorer la ville.

Le Point-Jeunes (11-17 ans)

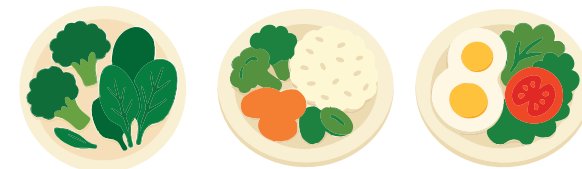
Le Point-Jeunes est le lieu dédié aux adolescents. Les animateurs organisent des activités diversifiées visant à l'ouverture au monde tout en favorisant le vivre-ensemble. Ces actions se déclinent pendant les activités vacances, les séjours été...



La restauration scolaire

Chaque jour, les agents du service préparent 1 300 repas pour les enfants scolarisés, mais également pour les tout-petits dans les crèches et pour les personnes âgées.

Les menus proposés sont équilibrés, variés, durables, bio, avec une alternative végétarienne... C'est du travail !



Les services culturels, sportifs et associatifs

Ces services proposent des activités et des évènements. Ils font de Saint-André une ville attractive et festive.

Ils ont leur propre programmation, mais soutiennent également celles des associations.

La Vie Culturelle



Ce service anime la vie locale en organisant des temps forts culturels, traditionnels, festifs et conviviaux.



Culture pour tous et par tous, les ateliers favorisent le « faire et agir ensemble ». Sur cinq thématiques les «Ateliers de Saint-André» encouragent la création, le sport, le jeu, la découverte de la nature ou des tendances actuelles.



Installée au Château Vandame, l'École de Musique accueille les élèves musiciens de la moyenne section de maternelle jusque l'âge adulte. Jardin musical, chorale, ensembles orchestraux, ici les professeurs encouragent l'envie et développent le plaisir de pratiquer un instrument.



Saint-André est jumelée avec Dormagen-Nivenheim (Allemagne), Wieliczka (Pologne) et St-Mary's Bay (Royaume-Uni). Ces partenariats permettent aux habitants de découvrir d'autres cultures et de tisser des liens avec ces pays.



La Vie Sportive



Ce service a pour mission d'encourager et promouvoir la pratique sportive locale.

Il gère l'entretien des installations sportives municipales (les salles de sports, les terrains le City Stade, le Skate Parc...) et met en place des activités et évènements, notamment les Foulées andrésiennes, les P'tits sportifs, le Duathlon ou le Savoir-Rouler-À-Vélo...

Il accompagne les associations dans leurs grands évènements, comme le Grand Prix de Cyclisme de la Municipalité ou le Tournoi International de Football U17.

Dans les écoles, le service met à disposition des éducateurs sportifs, pour que les enfants découvrent et pratiquent une activité physique régulière.

La Vie Associative

La Ville apporte un soutien financier, matériel et humain aux associations locales qui proposent des activités aux habitants.

Une association, ce sont des personnes qui se regroupent pour ensemble, pratiquer une activité, partager une passion ou agir pour une cause. Ils peuvent se rassembler autour d'un sport, de la culture ou de la solidarité.



Les services environnement et développement de la Ville

Le service Cadre de vie

Ce service s'occupe de garder la ville propre et agréable au quotidien. Il veille à l'entretien des rues, au nettoyage des espaces publics, à la réparation des petits dégâts et à l'entretien des parcs, jardins et plantations.

Les agents plantent des fleurs, taillent les arbres, ramassent les feuilles ou installent du mobilier urbain. Ils choisissent en priorité des plantes locales, qui demandent peu d'eau et résistent mieux sous notre climat.



Mais ce service ne fait pas que nettoyer ou jardiner ! Il agit aussi pour protéger la nature, en installant des récupérateurs d'eau de pluie pour arroser les plantes, en limitant l'usage de produits polluants, ou encore en créant des zones qui favorisent les insectes, les oiseaux et la biodiversité.

L'objectif est de construire un cadre de vie plus propre, plus vert et plus durable, tout en rendant la ville plus belle et agréable pour tous.

Cela contribue aussi à préserver les ressources naturelles, à lutter contre le changement climatique et à rendre les habitants fiers de leur commune.

ATTENTION : Ce service ne ramasse pas les poubelles des habitants, cette tâche revient à la MEL.

Le service en charge des travaux et de l'entretien des bâtiments

Ce service s'occupe de **réparer, améliorer et entretenir les bâtiments** de la ville comme les écoles, les crèches, la mairie ou les salles de sport.

Les agents vérifient que les bâtiments sont **propres, sûrs et confortables** pour les habitants.



Les agents de ce service peuvent par exemple, **repeindre une salle, réparer une fuite d'eau, remplacer une vitre cassée ou intervenir lors d'une panne électrique...**

Quand les travaux sont trop importants, ils font appel à des entreprises. Ils suivent alors les chantiers pour que tout soit bien fait et réalisé dans les délais.



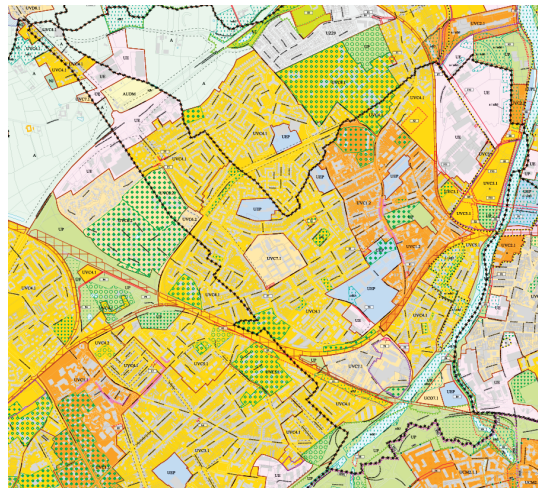
C'est un service essentiel pour que les lieux publics restent agréables à utiliser.

Le service aménagement du territoire

À Saint-André, ce service joue un rôle très important. Il gère entre autres, la création de nouveaux quartiers à la place des anciennes usines.

Pour que ces projets respectent les **règles de la Ville** et soient **bons pour l'environnement**, les agents participent aux réunions avec le Maire et les promoteurs (ceux qui construisent les bâtiments). Ils s'assurent que tout est conforme à la loi et au **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

Tu vois les différentes couleurs sur cette carte du PLU ? Elles représentent chacune, des zones qui ont des particularités distinctes. C'est en se basant sur ce document, que le service étudie les projets d'urbanisme et détermine s'ils peuvent être autorisés.



Ce document important a été **réalisé avec l'aide des habitants** au fil des réunions et des années, pour imaginer ensemble l'avenir de la Ville.

Pour **faire des travaux, construire ou agrandir une maison**, il faut demander une autorisation à la Mairie.

Les agents de ce service **accompagnent les habitants dans leurs démarches** et les conseillent pour que leurs projets respectent les règles.

Ils aident également les **commerçants, artisans et entreprises** à bien s'installer dans la ville et à développer leurs activités, pour rendre Saint-André **plus dynamique et agréable à vivre**.



Les services sociaux et solidaires

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS accompagne les personnes en difficulté, âgées ou en situation de handicap.

Son rôle principal est d'apporter un soutien aux personnes les plus vulnérables, qu'il s'agisse d'une aide financière pour faire face à des dépenses essentielles ou pour aider à retrouver le chemin de l'emploi.

Pour les seniors, les agents du CCAS livrent les repas à domicile, organisent des ateliers et animations ou créent du lien pour éviter l'isolement.



L'Espace France Services (EFS)

Au sein du CCAS, on peut retrouver l'Espace France Services.

Les Andrésiens peuvent y faire leurs démarches (assurance maladie, impôts, France Travail...) avec l'aide d'un agent.

Il est également possible d'y prendre rendez-vous avec des professionnels de la justice (conciliateur, avocat, notaire...) ou avec le conseiller numérique pour apprendre ou progresser avec internet ou les outils informatiques.



La Police Municipale

À Saint-André, la Police Municipale veille à ce que la ville reste calme, sûre et agréable pour tous.

Les policiers municipaux sont présents dans les quartiers à pied, à vélo ou en voiture. Ils rassurent les habitants, font respecter les règles et surveillent les lieux publics.



Les policiers municipaux travaillent avec la **Police Nationale**, les **agents des transports** (Ilévia), et les villes voisines, avec lesquelles ils organisent **des patrouilles de nuit**.

Ils assurent la **sécurité autour des écoles**, la **gestion des objets trouvés**, ou la **surveillance lors d'évènements**.

La Ville est équipée en **vidéoprotection**. Des caméras placées dans les rues permettent de **prévenir les incivilités** ou de **retrouver les auteurs d'infractions**.

Prochainement un **Centre de Supervision Urbain (CSU)** sera installé. C'est un lieu où l'on visionne en temps réel, les images des caméras, pour intervenir plus rapidement en cas de problème. Cela aidera à **renforcer la sécurité** de tous les habitants.



16

Les services internes de la Mairie

Ces services ne sont pas visibles des habitants, mais sont **très importants** pour que tout fonctionne correctement dans la Mairie et dans la ville. Ils **aident les autres services** à bien faire leur travail.

Le Service des Finances



Ce service s'occupe de **l'argent de la Ville**.

Chaque année, la Mairie prépare un **budget**, pour savoir combien elle peut dépenser et pour quelle raison (travaux, festivités...). Elle prévoit aussi **combien la Ville va recevoir** (impôts, recettes...).

Les agents vérifient que **l'argent est bien utilisé** et que toutes les dépenses sont **justifiées et transparentes**.

Les Ressources Humaines (RH)

C'est le **service du personnel**. Il s'occupe du **recrutement**, de la **formation**, des **salaires**, des **congés** et du **bien-être au travail**. Il aide les agents à évoluer dans leur carrière, comme un coach !

Le Service Informatique

Ce service gère les **ordinateurs**, les **téléphones**, les **logiciels** et la sécurité des données. Grâce à lui, le personnel **travaille avec des outils informatiques efficaces** et les habitants font de plus en plus de démarches **en ligne**.

Ces services internes sont comme **le moteur caché** de la Mairie : sans eux, rien ne tournerait rond !



17

Fiche d'identité de Saint-André

Population : 13 042 (2022)
Superficie : 3,2 km²
Densité : 4 095 hab/km²
Altitude : 16-22 m.
Gentilé : Andrésien/Andrésienne



Un peu d'histoire !

En 1225 autour de Lille, la paroisse Saint-André est créée extra-muros.

Au moment de l'édification des fortifications de Vauban (1670), le territoire de la paroisse est coupé en deux : l'église est incluse dans l'enceinte et forme le quartier Saint-André de Lille. La partie rurale reste hors-les-murs.

Cette partie rurale, le « Faubourg Saint-André », est longtemps restée attachée à la cité lilloise, mais devient une commune indépendante en 1790. Saint-André est né !

LE SAVAIS-TU ?

- Le nom complet de notre ville est Saint-André-lez-Lille ; « lez » signifie « près de ». Nous sommes donc à Saint-André près de Lille !
- Il y a près de 80 communes en France qui portent le nom de Saint-André. Beaucoup se distinguent en y accolant une précision, souvent géographique comme Saint-André-les-Alpes ou Saint-André-sur-Orne. Notre Saint-André devient Saint-André-lez-Lille en 1991. Notons qu'il est l'unique Saint-André du département du Nord.
- Saint-André possède un Géant depuis 2016. André le ch'timiste est un scientifique moderne, tourné vers l'avenir, qui veille à préserver l'environnement. Il symbolise le lien entre le passé industriel de la commune et son avenir tourné vers la Ville Durable.



Les symboles républicains



Le drapeau français

Le drapeau tricolore est né sous la Révolution française, de la réunion des couleurs du roi (blanc) et de la Ville de Paris (bleu et rouge).

Nous retrouvons les trois couleurs sur l'écharpe des élus.



L'hymne national

La Marseillaise est un chant patriotique de la Révolution française, écrit par Rouget de Lisle en 1792. Elle est adoptée comme hymne national français par la convention du 14 juillet 1795.

Liberté
Égalité
Fraternité

La devise « Liberté, Égalité, Fraternité »

Inscrite au fronton de nombreuses mairies, elle est depuis 1848 la devise officielle de la France et figure comme « principe » républicain inscrit en préambule de la Constitution.



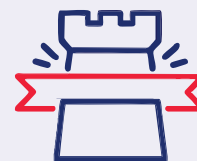
Le buste de Marianne

Marianne est la représentation féminine et symbolique de la République française. Elle porte un bonnet phrygien, celui revêtu par les Sans-culottes au moment de la Révolution et qui fait écho à celui que portaient les esclaves affranchis. Elle symbolise donc aussi la liberté.



Le portrait du Président de la République

Dès le début de la III^e République, il est d'usage de placer le portrait officiel du Président dans les mairies et les lieux publics, mais ce n'est que tout récemment en 2023, que cette pratique est devenue obligatoire.



La Fête nationale :

Chaque année depuis 1880, la République fête la Nation le 14 juillet. À cette date, nous commémorons à la fois la prise de la Bastille en 1789 et la fête de la Fédération de 1790.


SAINT-ANDRÉ
LEZ-LILLE *Ville durable*

Hôtel de Ville
89 rue du Général-Leclerc
59871 Saint-André CEDEX
accueil@ville-saint-andre.fr
03 20 63 07 50

www.villesaintandre.fr

  StAndre59350



97 rue Sadi Carnot
59350 Saint-André
serv.jeunesse@ville-saint-andre.fr
03 28 52 39 92

  point_jeunes_saint_andre

